



Lama Mönlam Rinpoche

Lama Mönlam Rinpoché est né le 12 juin 1962 dans la province du Drolthangka au Népal, sa mère lui donne le prénom de Migmar. Attiré très tôt par l'enseignement du Bouddha, il manifeste le souhait d'entrer dans une congrégation qui se trouve près de Darjeeling.

En 1967, il supplie un oncle maternel de passage chez ses parents de l'emmener dans sa communauté. Ses parents, réticents à ce départ et l'estimant trop jeune pour les quitter et vivre dans un monastère, cèdent devant son insistance à vouloir rejoindre la congrégation dans laquelle vit son oncle. Il reçoit à l'âge de cinq ans, le nom de Mönlamgyatso.

Il devient ensuite disciple du XVI^e Karmapa, de Kalou Rinpoché, de Dudjom Rinpoché et de Nyoshul Khenpo qui lui transmettent de nombreux enseignements et initiations.

En 1976, il vient en Occident avec son oncle Lama Teunsang, pour y répandre le Dharma. Il étudie le français puis, à l'âge de 21 ans, retourne en Inde pour effectuer une retraite de trois ans et trois mois, sous la direction de Kalou Rinpoché qui lui donne, à la fin de celle-ci, le titre de Maître.

Par-delà son souhait de continuer à pratiquer dans les montagnes himalayennes, Kalou Rinpoché lui dit : « Il est plus important d'aller enseigner en Occident et cela vous sera plus bénéfique que de faire des retraites ». Il suit les conseils de son Maître et revient en Occident en 1987, alors âgé de 25 ans. Deux ans plus tard, il prend la responsabilité spirituelle de différents centres en France (Paris), en Suisse (Genève) et aux Etats-Unis.

Son Maître le XVI^e Karmapa, s'est réincarné dans le XVII^e Karmapa Trinley Thaye Dorje qui, dès l'âge d'un an et demi avait à plusieurs reprises, annoncé qu'il était le Karmapa. Il fut intronisé par Sharmapa Mipham Tcheukyi Lodreu.

Etant sous leur direction et celle de Dudjom Rinpoché, Lama Mönlam Rinpoché les considère comme ses références pour les centres dont il est le responsable et le directeur spirituel.


Vén. Lama Mönlamgyatso

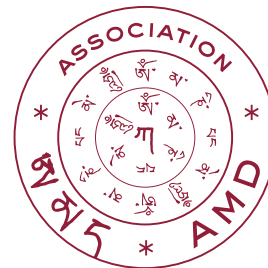
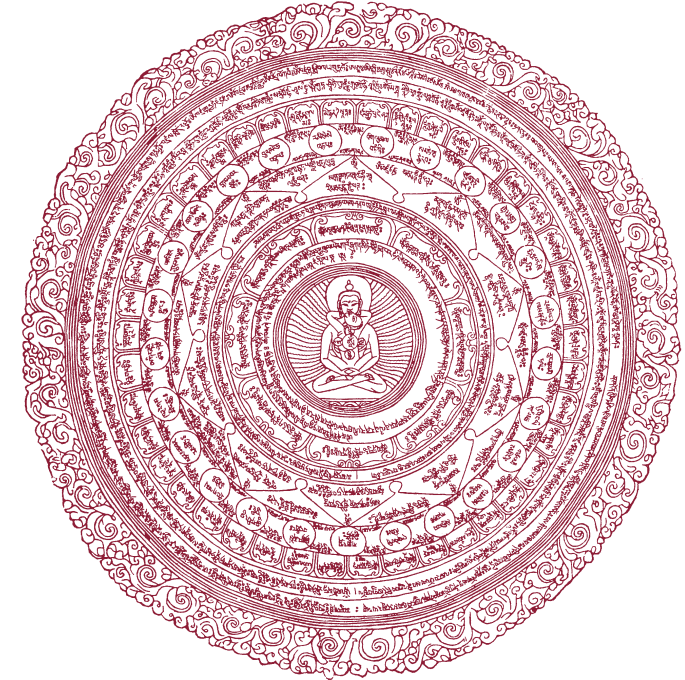
POUR NOUS CONTACTER

GENÈVE

Véronique Fourel
E-mail: vfourel@bluewin.ch
Téléphone: +41 78 907 57 54

PARIS

E-mail: yvetchacq@yahoo.fr
Téléphone: 01.40.59.94.93
07.80.35.20/89



A S S O C I A T I O N

AMD

AIDE AUX MOURANTS
ET AUX DÉCÉDÉS



L'ASSOCIATION AMD

Son but est d'assister et d'accompagner spirituellement les êtres – et leur famille – au moment de la mort et pendant la période intermédiaire qui conduira à une renaissance future.

La mort occupe dans le bouddhisme une place centrale dans une vision qui ne l'oppose pas à la vie, mais la définit comme le prolongement de celle-ci sous une forme différente. Seul le corps cesse de vivre, alors que l'Esprit demeure et a besoin d'aide et d'assistance.

Avec la création en 2001 de l'association AMD, le Vénérable Lama Mönlamgyatso a souhaité donner la possibilité aux personnes qui le désirent de s'occuper de l'Esprit des êtres qui décèdent.

En accord avec la tradition bouddhiste tibétaine Vajrayana de laquelle il est issu, cet accompagnement spirituel comprend des rituels et des offrandes, dont un aspect connu est la récitation de mantras et de prières, durant les sept semaines qui suivent le décès. Il peut être effectué en tout temps, même pour les personnes



décédées depuis de nombreuses années.

La possibilité d'être soutenu et guidé pour affronter ce qui apparaît le plus souvent comme une séparation douloureuse et une souffrance constituée – pour la personne mourante comme pour sa famille – une source d'apaisement, de confiance et de sécurisation. Cela offre également un futur meilleur pour l'âme du (de la) défunt(e).

Plus généralement, adapter et intégrer cette pratique à la culture occidentale peut se révéler très positif, car elle nous sensibilise et nous rend mieux préparés au moment de la mort ou à faire face à des personnes mourantes.



QUI PEUT ÊTRE MEMBRE

Bien que les rituels appartiennent au bouddhisme tibétain, il est possible pour un non bouddhiste d'être membre d'AMD, s'il le souhaite.

Il est également possible de cotiser pour un proche, si ce dernier ne peut le faire lui-même.



COTISATION

La cotisation annuelle individuelle est fixée à CHF 150.–.

Au moment venu, les cotisations versées sont utilisées pour couvrir : les frais de rituels durant 49 jours, l'offrande au Vénérable Lama, l'achat des substances nécessaires, les frais de déplacement, etc.

Un pourcentage de la cotisation est prélevé pour assurer les dépenses de fonctionnement de l'association AMD (frais de courrier par exemple).

Les cotisations de tous les membres constituent également un fonds commun, disponible pour chacun quand nécessaire dès la première année d'adhésion, y compris pour les personnes ne disposant pas de moyens financiers suffisants.